

Moulins, le **23 MAI 2024**

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole (EPA) le 30 janvier 2024 pour un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur les communes de Bayet et Saint-Didier-la-Forêt.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 11 avril 2024. La séance a donné lieu à un avis favorable de la CDPENAF.

La commission a souligné que le projet concerne un jeune agriculteur, dont le projet d'installation est viable économiquement et n'est pas conditionné par le projet photovoltaïque au sol. Le projet est adapté au fonctionnement actuel du GAEC dans lequel le jeune souhaite s'installer.

Malgré quelques questionnements soulevés par l'étude préalable agricole concernant le devenir de l'exploitation en place et le nouveau type de structures mono-pieux présentés lors de la CDPENAF, le projet porté par Photosol sur les communes de Bayet et Saint-Didier-la-Forêt respecte globalement la séquence éviter-réduire-compenser. Le dimensionnement de l'installation, avec des structures mono-pieux, permet de maintenir une activité agricole sous les panneaux. Le montant de compensation proposé de 40 339,10 € et les mesures associées sont cohérents.

J'émet donc un avis favorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol sous réserve de dépôt d'un permis de construire modificatif remplaçant les panneaux fixes bi-pieux par des structures mono-pieux. De plus, je préconise la mise en place d'un suivi des différentes activités agricoles envisagées par des organismes compétentes.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBACH

Michel GUARINONI
Photosol
40/42 rue de la Boétie
75008 Paris